

C5 SUN[®]

Régulateur



PHYTORUS
La Force de l'Indépendance

C5 SUN[®]

Composition, Formulation

- 460 g/l de chlorure de chlorméquat
- 320 g/l de chlorure de choline
- Suspension concentrée liquide
- Conditionnement : bidons de 10 litres.

Usages et doses ha

- | | |
|--------------------|-----------|
| • Blé tendre hiver | 2.0 Lt/ha |
| • Blé dur hiver | 3.5 Lt/ha |
| • Seigle hiver | 3.0 Lt/ha |
| • Avoine hiver | 2.5 Lt/ha |

Infos réglementaires

AMM : 9300396

Classement Toxicologique : Xn
Classification Environnement : non classé

Phrases de risques Tox : R 21 ; R 22
Phrases de risques Env : R 52/53

DRE (Délai de ré-entrée) : 6 h
DAR (Délai avant récolte) : 90 jours
ZNT : 5 mètres

Pourquoi utiliser C5 SUN ?

- Le chlorure de chlorméquat est un incontournable de la régulation de croissance.
- L'efficacité du chlorure de chlorméquat est renforcée par la présence de chlorure de choline.
- C 5 SUN est un excellent compromis technique et économique.

Mode d'action

- Le chlorure de choline facilite la pénétration du chlorure de chlorméquat et en régularise l'action
- Le chlorure de chlorméquat agit par inhibition de synthèse de l'acide gibbérellique et son action contre la verse s'effectue à 2 niveaux :
 - o Raccourcissement des premiers entre nœuds
 - o Durcissement et épaississement de la tige

Conditions d'utilisation

- C 5 Sun doit être utilisé entre la fin du tallage et avant le stade 1^{er} nœud.
- Réaliser l'application en conditions poussantes : température douces, hygrométrie élevée. L'absorption de C 5 SUN est complète en moins de 2 heures.
- En conditions climatiques défavorables ou de risques de verse élevés, il est conseillé de réaliser deux applications de C 5 SUN à 10 jours d'intervalles

Recommandations et précaution d'emploi

- Stockage :
 - o Conserver dans son emballage d'origine, à l'abri du gel et de la chaleur.
 - o Stocker hors de portée des enfants
 - o Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux destinés aux animaux.
- Emploi :
 - o Porter des gants, des vêtements de protection et un appareil de protection oculaire pendant toutes les opérations de mélange/chargement et de traitement
 - o Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
 - o Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur
- Après emploi :
 - o Réemploi de l'emballage interdit.
 - o Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.